



VersaillesGrandParc
communauté de communes

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 02 octobre 2007

PRESIDENT : Monsieur Etienne PINTE

Sont présents :

M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Daniel MERTIAN de MULLER, M. Jean-Jacques LASSERRE, Mme Monique LE SAINT, M. Patrick CONFETTI, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Olivier LEBRUN, Mme Michèle BROSSARD, M. Alain RUBY, M. Serge CHARPENTIER, M. Gérard REILLON, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Georges DUTRUC-ROSSET), Mme Dominique CONORT, M. Marc BODIN, M. Jacques DEMBREVILLE, M. Bertrand DEVIENNE, M. Philippe LEQUAIN, M. Jean Philippe BARRET, M. Alain Michel LAMBERT, M. Gérard DALLIOUX, Mme Marie-Thérèse VERENNEMAN (représentante de M. Edmond GRONDIN), M. Thierry LEGIRET (pouvoir de M. Gilles PANCHER), M. Claude BANCILHON, M. Alain FONTAINE, M. Gérard MEZZADRI, M. Jean Michel ISSAKIDIS, Mme Anne de la BURGADE (représentante de M. Pierre LESTRADE).

Absents excusés :

M. Gilles PANCHER, pouvoir à M. Thierry LEGIRET,
M. Georges DUTRUC-ROSSET, pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER,
M. Jean-Claude BOSONNET,
M. Edmond GRONDIN, représenté par Mme Marie-Thérèse VERENNEMAN,
M. Pierre LESTRADE, représenté par Mme de la BURGADE.

Secrétaire de séance : M. Patrick CONFETTI

Date de convocation : 26 septembre 2007

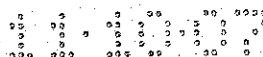
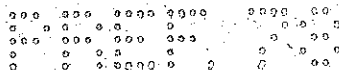
Date d'affichage de la convocation : 26 septembre 2007

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de membres présents : 30

N° de l'ordre du jour :

2007.10.18 - Modification de la délibération pour la prise en charge des frais de déplacements lors des participations de Versailles Grand Parc aux salons du Marché International des Professionnels de l'Immobilier, MIPIM et du Marché des Professionnels de l'Implantation Commerciale et de la distribution, MAPIC.



□ M. CONFETTI, rapporteur donne lecture de la délibération.

Compte tenu de l'état d'avancement variable des différents projets d'aménagements des communes de Versailles Grand Parc, celles-ci peuvent être amenées à proposer que les membres de la commission développement économique représentant leur commune participent aux salons du Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) et du Marché des Professionnels de l'Implantation Commerciale et de la distribution (MAPIC), afin d'y représenter la Communauté de communes Versailles Grand Parc.

Les frais de transport, d'hébergement et de restauration seront remboursés aux frais réels comme le permet la circulaire du ministre de l'Intérieur du 15 avril 1992.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,

Le Conseil Communautaire :

- 1) *donne mandat à Madame Monique LE SAINT, Vice-Présidente de la commission développement économique, Monsieur Patrick CONFETTI, Vice-Président de la commission développement économique, Madame Paule DELMAS, Monsieur Jean-Philippe BARRET, Monsieur Stéphane BUFFETAUT, Monsieur Gérard DALLIOUX, Madame Dominique CONORT, Monsieur Gérard REILLON, Monsieur Jean-Marc LE RUDULIER, Monsieur Jean-Michel ISSAKIDIS et Monsieur Thierry LEGIRET, Conseillers communautaires et membres de la commission développement économique pour représenter la Communauté de Communes Versailles Grand Parc lors du MIPIM ou du MAPIC à Cannes,*
- 2) *décide que les frais engagés, de transport, de restauration et d'hébergement seront remboursés aux frais réels sur production de justificatifs,*
- 3) *dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la communauté de commune Versailles Grand Parc.*


Monsieur le Président soumet la délibération au vote du conseil communautaire.

Nombre de votants : 30

Suffrages exprimés : 32 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
par délégation,



Pascal Guéant
Directeur général des services

000 000 000 000 000 000 000 000
000 000 000 000 000 000 000 000
000 000 000 000 000 000 000 000
000 000 000 000 000 000 000 000

000 000 000 000 000 000 000 000
000 000 000 000 000 000 000 000
000 000 000 000 000 000 000 000